



PLR

Les Libéraux-Radicaux.

Question écrite N° 2375

Et l'on CREA la confusion...

Le rapport complémentaire commandé par les cantons de Berne et du Jura, au sujet du Centre Régional d'Expression des Arts de la scène (CREA), a été rendu public le 25 mars 2010.

Cette seconde analyse s'intéressait plus particulièrement à l'option d'un CREA sur deux sites, à Delémont pour la salle de spectacles et à Bévillard pour les locaux de résidence et de création. Son auteur, Blaise Duport arrivait à la conclusion que cette solution comporte plus d'avantages que d'inconvénients.

Les deux principaux avantages d'un CREA sur deux sites sont d'ordre politique et financier. Selon Blaise Duport, qui insistait sur cet aspect, la consultation a montré que les mentalités n'ont pas à ce point évolué qu'elles soient prêtes à faire abstraction de la frontière cantonale. Mais comme le précisait l'auteur du rapport dans sa conclusion, «une réalisation du CREA sur deux sites reste nettement préférable à un abandon pur et simple du projet!».

Bref, un CREA bicéphale et ambitieux ou rien du tout.

A ce constat s'ajoutait une liste d'avantages plus longue que la liste des inconvénients liés à un centre à deux têtes. Des avantages surtout pratiques. Cette solution permet en effet de réduire le budget de 31,5 à 25 millions de francs. De plus, le site de Bévillard présente de nombreux atouts. Parmi eux, la réhabilitation du patrimoine que constitue l'usine Schäublin, des surfaces à disposition plus importantes que prévu, et par conséquent une ouverture possible à d'autres activités artistiques que le théâtre et la danse. Les possibilités d'accès, aussi bien pour le matériel que pour le public, sont en outre qualifiées d'excellentes.

Le 10 juin 2010, Bernhard Pulver profitait du débat autour de la localisation du CREA pour lancer un pavé dans la mare: en affirmant que s'il n'y avait qu'un seul site, ce serait à Moutier! Le conseiller d'Etat bernois réagissait jeudi dernier à la proposition des milieux artistiques, de localiser le Centre interjurassien d'expression des arts de la scène à Moutier et à Delémont. L'idée séduit le ministre en charge de la culture, qui pense même que la solution uniquement prévôtoise est celle qui a le plus de chances d'aboutir auprès du Grand Conseil bernois.

PARLEMENT JURASSIEN
Groupe libéral-radical

Par conséquent, nous posons les questions suivantes:

1. Le Gouvernement jurassien partage-t-il l'avis qui est le nôtre que les déclarations de Monsieur Pulver sonnent faux?
2. Va-t-il continuer de prêcher, comme nous le lui recommandons, pour un site bicéphale? Ou va-t-il emboucher la même trompette que son homologue bernois en se rabattant sur un site exclusivement delémontain?
3. Dans le pire des cas, la voie solitaire est-elle une solution de rechange?
4. L'AIJ doit-elle être invitée à se prononcer, puisque le CREA était censé s'inscrire dans la ligne de ces institutions communes qui ont beaucoup fait pour la réconciliation entre Jurassiens?
5. Et, finalement, quand le Parlement jurassien sera-t-il saisi du dossier?

D'avance nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 16 juin 2010.

Au nom du Groupe libéral-radical

L'auteur: Pascal Haenni

